

PAROISSE SAINT COLOMBAN EN PAYS DE QUIMPERLÉ

📧 **Secrétariat :** secretariat@paroissestcolomban.fr (abonnement au bulletin)

🌐 **Site Internet :** <http://paroissesquimperle.fr>

Maison paroissiale de Quimperlé ☎02 98 96 03 94

6 rue Langor - 29300 QUIMPERLE

Maison paroissiale de Bannalec ☎02 98 09 79 26

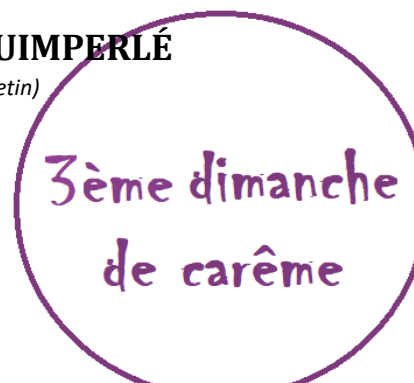
Maison paroissiale de Scaër ☎02 98 59 40 31

Maison paroissiale de Moëlan-sur-Mer ☎02 98 39 60 48

Maison paroissiale de Clohars Carnoët ☎02 98 71 56 76

Maison paroissiale de Riec-sur-Bélon : ☎06 52 80 30 29

Accueil paroissial de Pont-Aven : ☎02 98 06 00 11



Bulletin paroissial n°584 du 20 au 26 mars 2022

MESSES DOMINICALES			MESSES EN SEMAINE		
Samedi 26 mars <i>S^{te} Larissa</i>	Névez	18h00	Mardi 22 mars <i>S^{te} Léa</i>	18h00	Grande chapelle – Kerbertrand
	Baye		Mercredi 23 mars <i>S^t Alphonse</i>	18H00	Grande chapelle - Kerbertrand
	Guilligomarc'h				
Dimanche 27 mars <i>4^{ème} dim. de Carême</i> <i>S^t Albert de Trente</i>	Quimperlé N-Dame	10h30	18h00	Grande chapelle - Kerbertrand	
	Moëlan				
	Bannalec		Vendredi 25 mars <i>Annonciation du Seigneur</i>	9H00	Clohars
Samedi 2 avril <i>S^t François de Paule</i>	Nizon	18h00		S ^{te} Croix- Quimperlé	
	Baye				
	Tréméven		Depuis le 14 mars : allègement des mesures sanitaires dans les églises. Le port du masque n'est plus obligatoire lors des célébrations. La désinfection des mains reste toutefois en vigueur.		
Dimanche 3 avril <i>5^{ème} dim. de Carême</i> <i>S^t Richard</i>	Quimperlé N-Dame	10h30			
	Riec				
	Rédéné				

LE SACREMENT DE RÉCONCILIATION

Le **samedi 26 mars** de 10H30 à 12H00 à la sacristie de l'église abbatiale Ste Croix à Quimperlé ; possibilité de demander le sacrement de réconciliation **après chaque messe** dominicale ou en semaine, sans rendez-vous.

PRIÈRE DU CHAPELET

Église de Clohars le mardi à 17h30 ;

Chapelle de Trémorvézen (Névez) le jeudi à 14h30 ;

Grande chapelle de Kerbertrand le jeudi à 17h30 (avant la messe) ;

Église-abbatiale Ste Croix (Quimperlé) : le jeudi à 11h00.

Chapelets pour la crise mondiale, la France et la Paix :

- **Eglise N-D de l'Assomption (Quimperlé)** : lundi à 17h45
- **Eglise de Pont-Aven** le mercredi à 17H30
- **Eglise d'Arzano** le mercredi à 18H, et à la chapelle de Trémalo (Pont-Aven).

ADORATION DU SAINT SACREMENT

Sacristie de l'église de Clohars : le mercredi et le samedi de 9h00 à 10h00

Église de Pont-Aven : le mercredi à 18h00 ;

Église-abbatiale Ste Croix de Quimperlé : vendredi après la messe de 9h00, et jusqu'à 18h ;

Eglise de Tréméven le lundi de 9h30 à 10h30 ;

Eglise de Rédéné le vendredi de 15H00 à 17H00.

Eglise de Locunolé le vendredi de 20h00 à 20h30.

PRIÈRE DES MÈRES : tous les lundis à 10h00

- à la chapelle de Trémorvézen (Névez)
- à la chapelle de Trémalo (Pont-Aven).

Ce dimanche 20 mars à 17H00 à l'église Notre Dame de l'Assomption (Quimperlé) les amis de l'orgue du pays de Quimperlé vous invitent à un moment musical vec Stéphane LE JEHAN, organiste.

Dimanche 27 mars, messe des familles à 10h30 à l'église de Bannalec. Vous êtes invités (familles, paroissiens, adultes et enfants) dès 10h00 à la maison paroissiale de Bannalec pour un temps de catéchisme en famille et en paroisse.

Mercredi 30 mars à 18h00 à l'église de Riec : répétition de chants liturgiques, ouverte à tous ceux qui aiment chanter.

LE CARÊME DANS NOTRE PAROISSE

« Vivons un carême fraternel ...j'étais seul(e) et vous m'avez visité »

En ce temps de carême, l'équipe de Diaconie de la paroisse Saint Colomban nous invite tous à une action de partage : **Partager du temps avec une personne seule**

- ✓ soit en allant chez elle faire une visite
- ✓ soit en l'invitant chez soi
- ✓ soit en prenant du temps dans la prière pour elle



Si vous ne savez pas qui aller voir, ou si vous connaissez beaucoup de personnes seules, l'accueil paroissial de votre secteur pourra recueillir des noms et en proposer...

Plus de renseignements auprès de Jean-Marie RABIN, équipe diaconie : 07 86 30 19 44 / jeanmarie.rabin@orange.fr

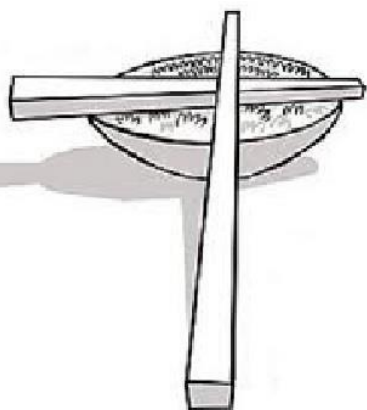
Opérations « Bol de riz »

Des soirées « Bol de riz » seront proposées en solidarité avec les personnes qui souffrent du conflit en Ukraine. L'argent récolté sera confié à des prêtres catholiques polonais qui sont en paroisse sur le territoire ukrainien.

Rendez-vous **après la messe de 18H00 dans les salles paroissiales** les :

- ✓ Samedi 26 mars à Névez
- ✓ Samedi 2 avril à Tréméven

Chacun apporte ses verre, assiette et couverts.



Ou encore le **mercredi 30 mars à 11h45 à la salle paroissiale de RIEC** ou les participants pourront également prendre un temps de réflexion sur le thème de l'aide aux plus démunis. Dons pour l'Ukraine également. Inscriptions : Isabelle MAZAS 06 84 92 77 39, Catherine CASTREC 06 85 41 30 68

Ou aux permanences de la salle paroissiale les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30

Et enfin le **vendredi 8 avril à partir de 19H30** à la maison paroissiale de Bannalec (3 bis rue St Lucas) : les enfants du catéchisme de Bannalec, organisent une soirée bol de riz le 8 avril. Paroissiens, familles et enfants sont cordialement invités. Inscription souhaitée par message au 06 23 47 17 75. Les bénéfices seront reversés aux victimes des conflits en Ukraine.

Soirée miséricorde

Mardi 12 avril à Notre Dame de l'Assomption : messe à 18H00, suivie d'un temps de confession jusqu'à 20H00

Information diocésaine : La SPREV cherche plus de 80 jeunes bénévoles

pour sa 39ème saison en juillet et août 2022 .



Comme chaque année, la SPREV (Sauvegarde du Patrimoine Religieux En Vie) recherche des personnes pour être guides bénévoles pendant la saison estivale. C'est ainsi que, depuis 1984, elle a accompagné plus de 1,7 millions de visiteurs dans leur découverte de ce riche patrimoine dans plus de 40 sites à travers la Bretagne historique : cathédrales, enclos paroissiaux, églises, calvaires, chapelles... **comme par exemple l'église abbatiale St Croix à Quimperlé.**

Les guides bénévoles bénéficient de la mise à disposition d'un logement, leurs divers frais sont pris en charge (forfaits pour repas, frais de route, reprographie...). Ils conservent bien entendu les pourboires qui leur sont offerts. Certaines universités acceptent de considérer cette expérience comme un stage d'étude conventionné.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la SPREV dès aujourd'hui : une formation en deux temps leur est proposée pendant un stage les 22,23 et 24 avril. Puis, sur le site dans lequel ils exerceront, une formation leur sera assurée quelques jours avant le début de l'activité.

Contact : association SPREV : secretariat.sprev@wanadoo.fr / 06 49 54 06 33 / www.sprev.org